

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20200710-VD20200710-003-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 juillet 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Océance CHARRET-GODARD - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Kildine BATAILLE - M. François DESEILLE - Mme Claire TOMASELLI - M. Denis HAMEAU - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Jean-Patrick MASSON - Mme Christine MARTIN - M. Marien LOVICH I - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Antoine HOAREAU - Mme Danielle JUBAN - M. Benoît BORDAT - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Jean-Philippe MOREL - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Christophe BERTHIER - Mme Françoise TENENBAUM - M. Georges MEZUI - Mme Laurence FAVIER - M. Massar N'DIAYE - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Jean-François COURGEY - Mme Ludmila MONTEIRO - M. David HAEGY - Mme Delphine BLAYA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Marie-Odile CHOLLET - M. Vincent TESTORI - M. Jean-Paul DURAND - Mme Nora EL MESDADI - M. Franck LEHENOFF - Mme Catherine DU TERTRE - M. Bassir AMIRI - M. Emmanuel BICHOT - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Stéphane CHEVALIER - Mme Céline RENAUD - M. Laurent BOURGUIGNAT - M. Bruno DAVID - Mme Laurence GERBET - M. Axel SIBERT - Mme Claire VUILLEMIN - Mme Stéphanie MODDE - M. Olivier MULLER - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Catherine HERVIEU - M. Fabien ROBERT - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Crise sanitaire - plan de mesures sociales

Monsieur Hoareau expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a été fortement mobilisée pour gérer la phase la plus aiguë de la crise sanitaire. Elle doit l'être aujourd'hui tout autant pour aider les foyers vulnérables à faire face aux conséquences de cette crise.

D'importantes mesures économiques seront mises en œuvre pour soutenir l'emploi et l'activité sur notre territoire dans le cadre de la délibération adoptée lors de la séance du 28 mai dernier et complétée par le rapport soumis à la présente séance du conseil municipal. Il vous est proposé de les compléter par un plan de mesures sociales d'une ambition comparable.

En utilisant les leviers les plus efficaces dont peut disposer la Ville, ces mesures sociales répondent à des besoins appréhendés par le CCAS, en première ligne, et analysés par le bureau d'étude COMPAS.

La spécificité de cette crise est sans doute de fortement fragiliser des populations « discrètes » et autonomes, ces invisibles dont les ressources se situent juste au dessus du seuil de pauvreté. Certains ménages, en emplois précaires ou auto-entrepreneurs, ont connu de façon subite des pertes de revenus très importantes. Ils constitueront la cible principale de ce plan de mesures sociales.

La place centrale du numérique durant la période de confinement a également créé des difficultés très importantes pour les nombreuses personnes qui ne sont pas à l'aise avec ces outils, que ce soit pour le suivi de la scolarisation des enfants, l'accès aux droits ou la communication avec son entreprise ou sa famille. Pour ces mêmes raisons, les personnes seules, âgées en particulier, ont connu un isolement renforcé qui laisse des traces.

Naturellement, les conséquences de la crise sont très différentes d'un territoire à un autre, d'un quartier à un autre. La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier, souvent, révéler, parfois, des inégalités sociales qui existaient déjà avant la crise.

Le plan de mesures sociales ici présenté répond à tous ces enjeux en s'appuyant sur des politiques portées par la municipalité souvent de longue date et qui ont révélé, si besoin était, leur pertinence et leur importance durant la crise.

Sept priorités ont été retenues :

- **L'augmentation de l'enveloppe des aides financières du CCAS**

Le CCAS attribue chaque année environ 250 K€ d'aides financières aux personnes seules et couples sans enfants à charge (dont les personnes âgées) ainsi qu'aux familles lorsque le Département fait défaut et que la situation le justifie. Les travailleurs sociaux du CCAS sont confrontés à une augmentation des demandes émanant de publics qu'ils ne connaissent pas dans plus de 40 % des cas. Afin de faire face à ces nouvelles demandes, l'enveloppe des aides financières sera abondée de 150 K€ pour cette année.

- **Une diminution significative des tarifs des prestations municipales pour les foyers ayant des ressources situées en dessous et autour du seuil de pauvreté**

La Ville pratique déjà, dans une logique d'équité sociale, la tarification au taux d'effort. Cette tarification est un levier puissant d'accompagnement des familles les plus modestes. Dans la période particulière que nous connaissons et dans la continuité de ce qui a été décidé durant la crise pour le premier semestre, il est proposé d'agir de façon forte sur les tranches tarifaires situées autour du seuil de pauvreté (1 026 € à DIJON) pour le second semestre 2020 :

- Gratuité des accueils de loisirs de l'été et de la restauration municipale pour les familles ayant des ressources inférieures à 1 200€/mois ;
- Réduction de 50 % du tarif des crèches, accueils de loisirs, restauration scolaire, activités sportives et culturelles (dont le Conservatoire) pour les familles ayant moins de 1 400 € de revenus par mois.

Après une longue période de mise en retrait de l'école et de toute activité éducative pour nombre d'enfants, ces mesures pourront également utilement renforcer l'attractivité de certaines prestations.

- **Une prise en charge à 100 % des cotisations sportives pour les familles ayant moins de 1 200 € de ressources mensuelles**

Le soutien à la pratique sportive apparaît également indispensable dans cette période. La Ville propose déjà une prise en charge partielle des cotisations sportives pour les familles les plus modestes. Cette mesure entre en cohérence avec les mesures tarifaires proposées pour la Ville. Elle constitue également un réel soutien pour les clubs sportifs eux-mêmes que la crise n'a pas épargnés.

- **L'augmentation du nombre de bourses accordées aux étudiants**

De très nombreux étudiants ont été fortement pénalisés par la crise du fait de la raréfaction, voire de la disparition, des « petits boulots ». Pour les étudiants issus des familles les plus modestes, cette situation peut remettre en cause la poursuite des études. La Ville, très attentive à cette problématique, a mis en place pendant la période sanitaire des dispositions permettant de maintenir les revenus de ses agents vacataires, et reste vigilante sur ce point dans sa politique de recrutement des emplois saisonniers.

En 2019, 250 bourses ont été accordées par la Ville, sous condition de ressources, dont 150 bourses de 500 € pour les foyers situés autour du seuil de pauvreté. Il est proposé d'attribuer 100 bourses supplémentaires de 500 € à la prochaine rentrée.

- **L'augmentation de l'aide aux vacances pour les enfants de moins de 16 ans**

La Ville de Dijon accorde de longue date une aide au départ en séjours de vacances (colos) d'un montant de 3 € par jour et par enfant depuis 2007. Au regard des difficultés, de tous ordres, que rencontreront de nombreuses familles pour partir en vacances durant cet été, il est proposé de porter cette aide à 10 € par jour et par enfant pour les familles bénéficiaires des aides au temps libre accordées par la CAF (les familles les plus modestes). Il est par ailleurs proposé d'élargir la liste des organismes partenaires de la Ville (cf annexe).

- **Une mesure exceptionnelle de soutien de 250 K€ pour le secteur de l'aide alimentaire**

Le secteur de l'aide alimentaire a été fortement mobilisé durant la crise, confronté à une double contrainte, s'adapter aux mesures sanitaires et répondre à une demande en augmentation. Déjà en situation de fragilité avant la crise, ce secteur nécessitera beaucoup d'attention dans les mois qui viennent. La demande risque de se maintenir à un niveau élevé alors que les questions structurelles demeurent.

Une étude conduite par la Ville et associant tous les acteurs locaux de l'aide alimentaire a permis de partager plusieurs constats : les approvisionnements sont de plus en plus difficiles, malgré un très fort potentiel la logistique n'est pas optimisée, les équipes bénévoles sont elles aussi fragilisées par la crise. Au demeurant, le modèle économique semble en grande partie à repenser pour combiner de façon plus efficace les logiques de don et les logiques d'achat à bas coût.

Sur la base de ce diagnostic partagé, ce fonds exceptionnel doit permettre d'accompagner la mise en œuvre concertée, voire mutualisée, entre tous les acteurs de solutions renforçant les capacités de prospection, d'achat et de logistique.

Il faut souligner que ce soutien constitue également un prolongement naturel du volet social du projet « Dijon alimentation durable 2030 » visant à proposer à tous une alimentation saine et durable.

- **Une mesure exceptionnelle de soutien de 100 K€ pour le secteur caritatif**

La plupart des associations caritatives ont été très fortement mobilisées durant la période de confinement et le seront peut-être plus encore en suite de crise. Outre l'exposition à des demandes plus nombreuses, certaines associations voient ou verront leurs capacités d'auto-financement limitées en conséquence des mesures sanitaires. Ce fonds viendra en aide aux associations qui se trouveront en difficulté financière pour poursuivre leur activité.

De façon complémentaire à ces sept priorités, la Ville renforcera de façon significative les activités proposées durant l'été par une extension des capacités d'accueil des centres de loisirs, le déploiement d'animations sportives et culturelles de quartier, la multiplication des chantiers jeunes, etc ...

En matière d'accès aux droits par le numérique, la Ville poursuivra la mise en œuvre de son « réseau d'aidants numériques » visant à accompagner dans leurs démarches, de façon adaptée, les publics les plus en difficulté avec ces outils au sein de ses services et des structures de quartier.

S'agissant de la problématique de l'isolement, et spécialement des personnes âgées, les dispositions prises durant la crise, notamment autour du service « seniors en contact », seront maintenues.

Les conséquences en matière de violences intra-familiales seront également prises en compte. Elle le sont déjà au travers du financement par la Ville, à parité avec le Département, d'un poste de travailleur social en commissariat. Mais la situation que nous avons connue encourage à la mise en œuvre du projet de création d'une « maison des femmes » à DIJON.

Enfin, il apparaît opportun de souligner les dispositions également adoptées par le Crédit Municipal pour aider les foyers les plus modestes :

- Augmentation du montant maximum du prêt sur gage à 0% ;
- Création d'un prêt sur gage « urgence sociale » avec décorrélation possible entre l'estimation de l'objet et le montant du prêt.

Sans présumer de la décision du Conseil Municipal, l'impact budgétaire de ces mesures, qui se porte à 1,3 M€, a été pris en compte et détaillé dans le budget supplémentaire.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver :

1 - Le plan de mesures sociales présenté dans son ensemble ;

2 - Les ajustements tarifaires concernant les prestations éducatives sous condition de ressources pour le second semestre 2020 :

- La gratuité des accueils de loisirs de l'été et de la restauration municipale pour les familles ayant des ressources inférieures à 1 200 €/mois ;
- La réduction de 50 % du tarif des crèches, accueils de loisirs, restauration scolaire, activités sportives et culturelles (dont conservatoire) pour les familles ayant moins de 1400€ de revenus par mois ;

3 - L'augmentation de 3 € à 10 € par jour de l'aide aux vacances pour les familles bénéficiant des aides au temps libre et l'élargissement des organismes bénéficiaires selon la liste annexée au présent rapport ;

4 - La prise en charge à 100% des cotisations sportives pour les familles ayant moins de 1200€ de ressources par mois;

5 - L'attribution d'une subvention complémentaire de 500 000 € au CCAS qui comprend une augmentation de l'enveloppe des aides financières (150k€) ainsi qu'une aide exceptionnelle pour le secteur de l'aide alimentaire (250K€) et pour le secteur caritatif (100K€).

Rapport adopté à la majorité:

Pour : 49

Abstentions : 10